

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Maeva Aubertin Michèle Bugnet	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
1 procuration	Ghislaine Eynard a donné pouvoir à Christelle Aubertin		
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	02.12.25		
Objet :	Renouvellement du contrat d'intervention SOLIHA pour le point information amélioration de l'habitat et rénovation des façades -2026/2027		
Rapporteur	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte	9.1		

La commune a conventionné à plusieurs reprises avec l'association SOLIHA Vaucluse pour lui confier différentes missions.

Parmi celles-ci :

- Le point information amélioration de l'habitat qui consiste en une information des propriétaires occupants et bailleurs sur les différentes aides financières mobilisables pour la réhabilitation de leur patrimoine immobilier sur le village.
- L'opération de revitalisation des centres anciens - « subventions façades » qui consiste à rationaliser la procédure d'attribution des aides octroyées aux particuliers et de les coordonner avec des dispositifs subsidiaires afin d'accompagner au mieux les propriétaires dans leur projet de rénovation de façades, pour les biens situés à l'intérieur du village.

Le bilan des deux années précédentes joint dans le document en annexe de cette délibération mentionne une nette régression du nombre de dossiers déposés, essentiellement due aux annonces gouvernementales concernant la suppression de ma prime rénov. Les propriétaires ont ainsi majoritairement décidé de repousser leur projet de rénovation, lorsque ce n'était pas d'y renoncer.

Néanmoins, afin de soutenir administrativement et financièrement les propriétaires bailleurs et occupants dans leurs démarches, la commune souhaite renouveler ces partenariats.

Les missions sont renouvelées pour une durée de 24 mois.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention 2026-2027 concernant le point information amélioration de l'habitat.
- D'approuver la convention 2026-2027 concernant l'opération de revitalisation des centres anciens « subvention façades ».
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 3 décembre 2025  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

